

Du 23/08/2018 au 03/10/2018

Bon plan

Demande de remboursement sur l'achat de votre mobile et son accessoire

Jusqu'à
50€
remboursés

Pour pouvoir bénéficier de votre remboursement vous devez :

Vérifier que vous êtes éligible à l'offre de remboursement :

- ✓ Être titulaire d'un forfait mobile Orange ou d'une offre Orange Open ou d'une offre Sosh
- ✓ Avoir acheté chez Orange ou sur Sosh.fr l'un des mobiles et accessoires suivants (hors mobiles d'occasion) entre le 23/08/2018 et le 03/10/2018:
 - 28€ remboursés** sur l'achat d'un Wiko View lite, et du Folio Wiko View Lite d'un montant \geq 29€
 - 40€ remboursés** sur l'achat d'un Samsung Galaxy J6, et la carte mémoire Samsung 64Go d'un montant \geq 41€
 - 50€ remboursés** sur l'achat d'un Huawei Y7 2018, et d'un Huawei Band 2 pro d'un montant \geq 51€, ou sur l'achat d'un Sony Xperia XA2, et d'une enceinte SRSXB10 d'un montant \geq 51€

Préparer les 3 pièces justificatives suivantes :

- ✓ Votre dernière **facture de téléphonie mobile** ou votre **contrat** si vous êtes un nouveau client, en indiquant votre numéro définitif.
- ✓ La **facture d'achat** ou le **ticket de caisse Orange ou Sosh** de votre mobile, et la **facture d'achat** ou le **ticket de caisse Orange de l'accessoire**, dont la date est comprise entre le 23/08/2018 et le 03/10/2018, en entourant la date et le prix d'achat.
- ✓ **L'étiquette** ci-contre, figurant sur la boîte de votre mobile :



Demander votre remboursement directement par Internet :

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaire.odr.orange.fr/2248> ou scannez le QR code suivant :
- ✓ Remplissez le formulaire
- ✓ Scannez ou photographiez vos 3 pièces justificatives
- ✓ Saisissez le numéro IMEI présent sur l'étiquette du coffret



Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes de remboursement transmises par internet en suivant les indications présentes dans ce document seront traitées.

Vous avez jusqu'au 03/11/2018 pour faire votre demande de remboursement.

Suivre l'avancement de votre dossier :

L'accusé de réception de votre demande, puis sa validation, vous seront confirmés par email.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Les DAS des modèles cités ci-dessus sont de 0.809W/kg pour le Samsung Galaxy J6, 0.63 W/kg pour le Huawei Y7 2018, 1.070 W/kg pour le Sony Xperia XA2, 0.51 W/kg pour le Wiko View lite.

Kit mains-libres recommandé.



Conditions des offres

Offres différées de remboursement valable en France métropolitaine du 23/08/2018 et le 03/10/2018, réservées aux particuliers. Offres limitées à 1 remboursement par produit et par forfait mobile Orange ou Open, ou Sosh et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse). Offres non cumulables avec tout autre offre concernant l'un de ces produits.

Remboursement sur facture sous forme d'avoir, à compter de l'une des deux prochaines factures après la validation de la demande. En cas de facture à zéro euro (0€), le remboursement débutera lorsque votre facture sera positive. Toute résiliation ou changement d'offre entraîne l'arrêt du remboursement.

Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes transmises par internet seront traitées. Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.